

PORTS DU VAL DE SAIRE  
COMPTE-RENDU  
DE LA REUNION DU CONSEIL PORTUAIRE  
DU 23 NOVEMBRE 2018  
(10h30-11h45)

<b>Date rédaction</b>	12/2018	<b>Lieu</b>	Ports du VAL DE SAIRE	<b>Version</b>	V1
<b>Rédacteur</b>	CD 50 SMEPA	<b>Date réunion</b>	23/11/2018		
<b>Prénom et nom</b>		<b>Organisme</b>		<b>Pr</b>	<b>Ex</b>
<b>Membres du conseil portuaire</b>					
M. Jean Morin		Président		x	
<b>Représentants du conseil municipal de Gatteville-le-Phare (Roubari)</b>					
Mme Christine Léonard		Titulaire		x	
M. Michel Godel		Suppléant			
<b>Représentant du conseil municipal de Fermanville (Ports Lévi et Pignot)</b>					
M. Marc Leboulanger		Titulaire		x	
M. Francis Cathelineau		Suppléant			x
<b>Représentants du conseil municipal de Digosville (Le Becquet)</b>					
M. Serge Martin		Titulaire			x
Mme Martine Coutanceau		Suppléant		x	
<b>Représentant du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin (Le Becquet)</b>					
M. Michel Louiset		Titulaire		x	
M. Claude Liot		Suppléant			x
<b>Représentants personnel gestion des ports</b>					
M. Thierry Leteissier		Titulaire		x	
<b>Représentant de l'activité pêche</b>					
M. Stephane Lefevre		Titulaire			
M. Jean Nicolas Doucet		Titulaire			
	Poste vacant	Titulaire			
M. Michel Travers		Suppléant			
	Poste vacant	Titulaire			
	Poste vacant	Titulaire			
<b>Représentants de l'activité plaisance</b>					
<b>Port du Becquet</b>					
M. Alain Chartier		Titulaire			x
M. Alexandre Hamel		Titulaire		x	
M. Gérard Goueslain		Suppléant		x	
M. Bernard Corbet		Suppléant		x	
<b>Port Lévi</b>					
M. Richard Berger		Titulaire			x
M. André Travers		Suppléant			
<b>Port Pignot</b>					
M. Jack Letellier		Titulaire		x	
M. Jean-Claude Legat		Titulaire		x	
M. Lucien Petitpierre		Suppléant			x
<b>Port de Roubari</b>					
M. Jacques Lavenan		Titulaire		x	
M. Claude Maunoury		Suppléant			
M. Michel Thommen		Suppléant			
<b>Autres participants</b>					
Mme Christine Lebatcheley		Conseillère départementale			x
M. Jean Lepetit		Conseiller départemental			x
M. Gilles Lelong		Conseiller départemental			x
Mme Madeleine Dubost		Conseillère départementale			x
Mme Bellot Delacour		Maire de Fermanville		x	
M. René Boivin		Vice-président association usagers port Lévi		x	
M. Olivier Lemaigren		Directeur de la mer et des ports		x	

Le conseil portuaire des ports du Val de Saire s'est réuni le 23 novembre 2018 à la mairie déléguée de Fermanville sous la présidence de **M. Morin**, représentant le président du conseil départemental. Il souhaite la bienvenue aux membres du conseil portuaire et leur demande de respecter une minute de silence en mémoire de **M. Lepoittevin**, puis ouvre la séance et invite **M. Lemaigen** à procéder à l'appel des membres. Constatant que le quorum est atteint, **M. Morin** aborde le premier point à l'ordre du jour de la réunion et invite **M. Leteissier** à les présenter.

#### **I – Approbation du compte-rendu de la réunion du 25 avril 2018**

**M. Morin** demande s'il y a des commentaires sur ce compte-rendu. Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité soit par 11 voix.

**M. Morin** évoque la problématique de sécurité que connaissent les ports, des vols de carburants et de moteurs, il informe être conscient de ces incivilités.

**M. Leteissier** répond aux questions envoyées préalablement au conseil portuaire. Il précise que les arrêtés d'application concernant les autorisations d'occupations temporaires du domaine public portuaire sont en cours de signature afin de rendre applicables les conventions. Il indique que les tarifs appliqués vont être actés lors de la commission permanente de janvier 2019, les présidents recevront une copie originale de leur arrêté. Il informe qu'afin d'ajuster les règlements particuliers de police à ces nouvelles conventions, les présidents des différentes associations vont être conviés à une réunion d'échange à l'agence portuaire Nord au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2019. Il communique ensuite les contacts des services du département :

- Direction de la mer et des ports : directeur  
M. Lemaigen [olivier.lemaigen@manche.fr](mailto:olivier.lemaigen@manche.fr)
- Service de l'exploitation portuaire et aéroportuaire : chef de service :  
M. Clerjeaux [laurent.clerjeaux@manche.fr](mailto:laurent.clerjeaux@manche.fr)
- Agence portuaire départementale nord : responsable d'agence  
M. Leteissier [thierry.leteissier@manche.fr](mailto:thierry.leteissier@manche.fr) - [agence.portuaire.nord@manche.fr](mailto:agence.portuaire.nord@manche.fr)
- Numéro d'astreinte pour les problèmes de police 7/7 24h/24h **02 33 44 77 19**

Il poursuit en expliquant la démarche entreprise en ce qui concerne l'accès aux cales. Il informe qu'il n'y a pas de tarification de prévue pour 2019, mais que le projet de tarification inclura, un tarif journalier, hebdomadaire, mensuel et annuel.

**M. Morin** précise qu'il n'y a pas d'urgence, qu'une réflexion va être engagée, les cales des ports patrimoniaux du Val de Saire et de la Hague ne seront pas payantes en 2019.

**M. Letellier** rapporte qu'une majorité de plaisanciers adhèrent au tarif à 60 €, et que le tarif de 180 € semble abusif. Il illustre ses propos en prenant l'exemple du port de Saint-Vaast-la-Hougue, et informe de la problématique de Vicq sur Mer et du souhait des plaisanciers d'utiliser les cales de Barfleur et de Pignot.

**M. Lemaigen** informe que Saint-Vaast-la-Hougue a bénéficié d'aménagements pour les remorques, et qu'en ce qui concerne les plaisanciers de Vicq sur Mer, ils peuvent souscrire au tarif journalier pour l'utilisation de la cale de Barfleur.

**M. Letellier** fait remarquer qu'il existe à Pignot des parkings en surface naturelle où on peut garer des véhicules, et précise qu'une différenciation entre les tarifs appliqués aux ports patrimoniaux et aux ports structurants de la SPL, les plaisanciers ayant opté pour une redevance à 60 €, ne pourront pas utiliser les cales des ports Portbail, Saint-Vaast-la-Hougue et Barfleur.

**M. Morin** fait part qu'il ne souhaite pas l'installation de caméras sur les ports patrimoniaux et en ce qui concerne les coûts d'aménagement des parkings, cela se répercute sur les redevances. Concernant la problématique de Vicq sur Mer, les plaisanciers paient leur redevance de 100 € à l'état, et non au département, mais qu'il faut prendre le temps d'étudier cette question.

## PORT DU BECQUET

### I – Rapport d'activité :

**M. Leteissier** présente les travaux d'entretien réalisés depuis le dernier conseil portuaire :

- nettoyage mensuel des cales et des escaliers ;
- entretien des terre-pleins et des petits équipements ;
- travaux de maçonnerie (cale, quai et pied d'échelle) ;
- peinture rambarde ;
- pose d'échelles (56 à ce jour) ;
- reprise du scellement du canon d'amarrage en haut de cale.

**M. Hamel** demande ce qu'il en est de la redevance du pêcheur professionnel, s'il faut prévoir un engin de chantier pour la vérification des chaînes filles, et la date d'envoi de la liste d'attente et de la liste des mouillages.

**M. Leteissier** répond que l'association doit envoyer une relance au pêcheur professionnel afin de connaître ses intentions de renouvellement et mettre l'agence portuaire départementale Nord en copie. En ce qui concerne l'intervention d'un engin de chantier, prévenir l'agence portuaire Nord de la date d'intervention. Pour les listes, elles doivent être envoyées à l'agence portuaire départementale Nord pour fin janvier 2019.

**M. Hamel** informe de la démission de 10 usagers, mais qu'au vu de la liste d'attente ces places vont être réattribuées.

## PORT LEVI

### I – Rapport d'activité

**M. Leteissier** présente les travaux d'entretien réalisés depuis le dernier conseil portuaire

- nettoyage mensuel de la cale ;
- mise en place de Stabex (stabilisant) ;
- entretien du terre-plein et des petits équipements ;
- démontage de la cuve à huiles usagées.

Il poursuit en présentant le projet d'aménagement prévu suite à la demande formulée lors du dernier conseil portuaire, et précise que rien n'est acté. Au vu du coût estimé à 20 000 €, des réunions de concertation vont être prévues entre le Conseil Départemental et les usagers.

**M. Boivin** informe que le « Stabex » est resté en attente avant d'être étalé, ce qui a été source de perte ou d'envol de matière. Il poursuit en évoquant la dangerosité des « arrêtes » dépassant de la nouvelle défense.

**M. Leteissier** répond que de nouveaux trous fragiliseraient le quai.

**M. Boivin** déclare que la cale a été coulée en 3 parties, le 2<sup>ème</sup> segment est en cours de désolidarisation.

**M. Leteissier** assure que cette problématique existe sur tous les ports aux points de dilatation. Des essais avec des plaques en aluminium vont être réalisés. Si l'expérience s'avère concluante, cette méthode sera appliquée à tous les ports.

**M. Louiset** demande si le bicouche est étanche, et comment s'opère la récupération des eaux.

**M. Morin** répond qu'il doit y avoir une étanchéité avec le bicouche, mais qu'il n'est pas considéré comme filtrant.

## PORT PIGNOT

### I – Rapport d'activité

**M. Leteissier** présente les travaux d'entretien réalisés depuis le dernier conseil portuaire :

- nettoyage mensuel de la cale et des escaliers ;
- mise en place de Stabex (stabilisant) ;
- démontage de la cuve à huiles usagées ;
- reprise des fissures de la cale (projet de MEP de plaque alu/galva).
- entretien des terre-pleins et des petits équipements.

**M. Letellier** informe qu'une échelle côté Ouest est cassée, et qu'elle n'est plus aux normes. Il demande s'il peut y avoir une intervention du Département, il précise que les 11 échelles de l'association ont été remplacées.

**M. Letessier** signale que cette échelle fait partie d'une AOT portant sur 11 échelles à la charge de l'association.

**M. Letellier** demande si le Département peut prendre 1 échelle à sa charge.

**M. Morin** répond qu'il ne s'y oppose pas au nom de la construction de ce qui rapproche le département avec les ports patrimoniaux. En fonction de l'estimation qui sera faite, un courrier confirmera ce projet.

**M. Letellier** informe que depuis le mois de mai, le professionnel de l'ostréiculture ne pratique plus son activité et n'a pas payé sa cotisation 2018 malgré de nombreuses relances. Il précise que cette place pourrait être réattribuée, et demande comment peut-on constater administrativement que la place est vacante.

**M. Letessier** répond qu'il va se rapprocher des affaires maritimes et demande les courriers qui lui ont été adressés afin de prendre le relai.

## PORT DE ROUBARI

### I – Rapport d'activité

**M. Leteissier** présente les travaux réalisés depuis le dernier conseil portuaire :

- nettoyage mensuel de la cale ;
- entretien des terre-pleins et des petits équipements ;
- démontage de la cuve à huiles usagées ;
- rechargement du quai par « coulis » de chaux hydraulique.

Ainsi que les travaux de réparation d'une brèche à l'extérieur du musoir, effectués par l'entreprise Marc SA pour un montant de 3816 € TTC.

Il poursuit en abordant la demande des usagers concernant l'échouage des places 41 et 42 sur une ligne de rochers, et indique que l'option retenue est de démonter les mouillages 40/41 et 42 afin d'essayer de les replacer ailleurs.

**M. Lavenan** demande que ce problème soit solutionné avant la fin de l'année.

**M. Leteissier** répond que ce sera effectué avant la fin de l'année. Il informe que dans chaque port il y a des places de réservées pour les professionnels. S'il n'y a pas de professionnels, ces places peuvent être attribuées à des plaisanciers. Une fois l'attribution effective, si un professionnel formule une demande il devra attendre qu'une place se libère.

Concernant le non renouvellement de l'AOT de la borne électrique, il informe que l'association doit suspendre l'abonnement et procéder à la coupure de l'alimentation, ensuite l'autorité portuaire procédera à l'abrogation de l'AOT.

**M. Lavenan** demande si un contrôle doit être effectué avant l'arrêt.

**M. Leteissier** répond négativement.

**M. Lavenan** intervient concernant les incivilités qui se passent généralement de nuit à marée basse, et préconise aux plaisanciers de laisser le moins de matériel sur les navires. Il informe que les personnes ayant effectué ces délits au cours de l'été ont été arrêtées.

**M. Morin** conseille de s'orienter vers des caméras factices de bonne facture.

**M. Lavenan** demande ce qu'il en est des racks à annexes.

**M. Leteissier** répond qu'ils sont à Granville, et sont prêts à être posés.

**M. Lavenan** informe de la vacance de 6 emplacements et propose qu'une information par voie d'affichage sur les autres ports soit effectuée.

**Mme Bellot-Delacour** souhaite revenir sur les financements et demande sur quelle base la participation des communes sera fixée.

**M. Lemaignan** informe qu'un nouveau programme quadriennal de l'entretien des ports doit être établi. Une réunion sera prévue avec les maires concernés, cela se traduira sous forme de conventions, le principe serait d'une participation de 80 % du Département et 20 % des communes.

**Mme Bellot-Delacour** demande l'échéance de mise en place de ces conventionnements.

**M. Lemaignan** répond que ce sera au cours de l'année 2019.

Aucune autre question n'étant formulée, **M. Morin** remercie les participants, et lève la séance.

Saint-Lô, le

Le président du conseil portuaire,

Jean Morin



